

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-18 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2017/279

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 3 mars 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2017/279 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande n°2017/279 de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal.

#### Nombre de membres en exercice : 26

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-19 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2020/986

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 3 mars 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2020/986 ;

Après en avoir délibéré et au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration propose de faire droit, à hauteur de 20 % de la somme due au titre du non-respect de l'engagement décennal, à la demande de dispense de remboursement n°2020/986, et de ramener ainsi à 20 617,10 € le montant de la dette.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021

**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-20 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2020/818

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 3 mars 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2020/818 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande n°2020/818 de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal présentée.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-21 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2020/423

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 3 mars 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2020/423 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande n°2020/423 de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal présentée.

#### Nombre de membres en exercice : 26

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-22 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2020/554

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 26 mai 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2020/554 ;

Après en avoir délibéré et au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration propose de faire droit à la demande n°2020/554 et de décompter 61 mois restant à courir jusqu'à la fin de l'engagement décennal, ramenant ainsi la dette initiale, d'un montant de 36 384,37 €, à un montant de 31 706,38 €.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

Mise en ligne le : 7 juillet 2021



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-23 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2020/868

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 26 mai 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2020/868 ;

Après en avoir délibéré et au vu des éléments de situation présentés, le conseil d'administration propose de faire droit, à hauteur de 40 % de la somme due au titre du non-respect de l'engagement décennal, à la demande de dispense de remboursement n°2020/868, et de ramener ainsi à 9 874,38 € le montant de la dette.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

### Délibération n°2021-24 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2020/674

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 26 mai 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2020/674 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande n°2020/674 de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

|                            |                   |
|----------------------------|-------------------|
| Présents et connectés : 18 | Pour : 22         |
| Procurations : 6           | Contre : 0        |
| Votants : 24               | Abstention(s) : 2 |

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

**Mise en ligne le : 7 juillet 2021**